

# **RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION de la FORMATION et D'ÉVALUATION**

## **CONDUCTEUR MEA**

PROJET RIO/OFEC/CD/MEA

## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES DESTINATAIRES .....</b>	<b>3</b>
<b>CONCEPTION .....</b>	<b>3</b>
<b>HISTORIQUE DES MODIFICATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>1. TEXTES DE RÉFÉRENCE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION .....</b>	<b>6</b>
2.1 Objectif de la formation : .....	6
2.2 Missions du cadre d'emploi :.....	6
2.3 Conditions d'accès à la formation :.....	6
2.4 Durée et déroulement de la formation :.....	6
2.5 Mise à nouveau lors d'un changement de MEA ou de changement de CIS :.....	8
2.6 Encadrement de la formation : .....	8
2.6.1 Équipe pédagogique :.....	8
2.6.2 Apprenants :.....	9
2.7 Bloc de compétences activités/compétences/savoir-agir :.....	9
<b>3. RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ÉVALUATION .....</b>	<b>10</b>
3.1 Modalités d'évaluation :.....	10
3.2 Objectifs de l'évaluation : .....	11
3.3 Modalités de certification : .....	12
3.3.1 Commission : .....	12
3.3.2 Gestion des ajournements : .....	12
3.3.3 Documents officiels et diplômes : .....	13
<b>4. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>14</b>
4.1 Blocs de compétences : .....	14
4.1.1 Activité d'exécution d'un sauvetage ou une mise en sécurité :.....	14
4.1.2 Activité de sécurisation de la zone :.....	15
4.1.3 Activité de participation à l'extinction d'un incendie avec un MEA : .....	16
4.2 Grille d'évaluation (blocs de compétences à évaluer) : .....	18
4.3 Livret individuel de suivi et de certification (selon modèle fourni par GFS) : .....	19
4.4 Diplôme (selon modèle DGSCGC) : .....	19
4.5 Attestation de présence (selon modèle SDIS26) .....	19

## LISTE DES DESTINATAIRES

DIFFUSION INTERNE		
	Pour action (papier)	Pour information (mail)
Directeur départemental		X
Directeur départemental adjoint		X
Chefs de pôle		X
Chefs de groupement		X
Chefs de centre		X
Équipes pédagogiques	X	
Concepteurs	X	
GFS état-major et groupements territoriaux	X	
ENT (INTRASDIS et ENASIS)		X

DIFFUSION EXTERNE		
	Pour action	Pour information

## CONCEPTION

**Rédacteurs :**

- L1C P. ARELLANO,
- L2C E. MARTIN,
- Adc. Y. BOURDOUX
- Adj. F. MOULIN.

**Validation :**

- Comité pédagogique restreint : 23 mars 2022
- Comité pédagogique élargi : 11 avril 2022
- Instances : ..... en date du

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Page	Objet
23/03/2022		Création du document
23/03/2022		Modifications suite comité pédagogique du 23 mars 2022
26/08/2022		Modification suite présentation aux CIS

PROJET RIOFE CONDUCTEUR MEA

## 1. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- ⊕ Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
- ⊕ Référentiel national d'activités et de compétences de sapeur-pompier professionnel - Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe,
- ⊕ Référentiel national d'activités et de compétences de sapeur-pompier volontaire - Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe,
- ⊕ Référentiel national d'évaluation de sapeur-pompier professionnel - Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe,
- ⊕ Référentiel national d'évaluation de sapeur-pompier volontaire - Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe,
- ⊕ Règlement formation SDIS 26 en vigueur,
- ⊕ Formation des manipulateurs de moyens élévateurs articulés,
- ⊕ GDO-GTO et GNR encore en vigueur.



**Les qualifications décrites ci-après ne se substituent pas au cadre statutaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités ; il se limite à décrire les activités liées à un emploi ou une activité opérationnelle. Il est donc un outil pour former les personnels à tenir ces mêmes emplois ou activités.**

PROJET RIOFE CONDUCTEUR MEA

## 2. RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

### 2.1 Objectif de la formation :

L'objectif de la formation est de former les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) à l'activité opérationnelle de conducteur moyen élévateur articulé (MEA) et les sapeurs-pompiers volontaires (SPP) à l'emploi opérationnel de conducteur moyen élévateur articulé (MEA) ; l'unité de valeur (UV) est désignée COD MEA quel que soit le statut.

### 2.2 Missions du cadre d'emploi :

Le COD MEA conduit et met en œuvre cet agrès sous l'autorité du chef d'agrès du MEA, responsable de l'opération en qualité de COS ou sous la responsabilité d'un COS. Il est formé pour participer aux opérations de secours qui lui sont confiées par le chef d'agrès MEA dans le cadre de la lutte contre l'incendie, le secours d'urgence à personnes (SUAP) et les opérations diverses (OD) en qualité de conducteur MEA.

### 2.3 Conditions d'accès à la formation :

L'apprenant doit :

- Être sapeur-pompier volontaire ou sapeur-pompier professionnel,
- Être équipier INC et DIV
- Appartenir à un CIS (Centre d'Incendie et de Secours) doté d'un MEA, ou affectataire en secondaire d'un CIS doté d'un MEA
- Être à jour de la FMPA « Port de l'ARI »,
- Être apte médicalement,
- Être titulaire du permis C (valide),
- Être titulaire du tutorat PL.

Le formateur doit :

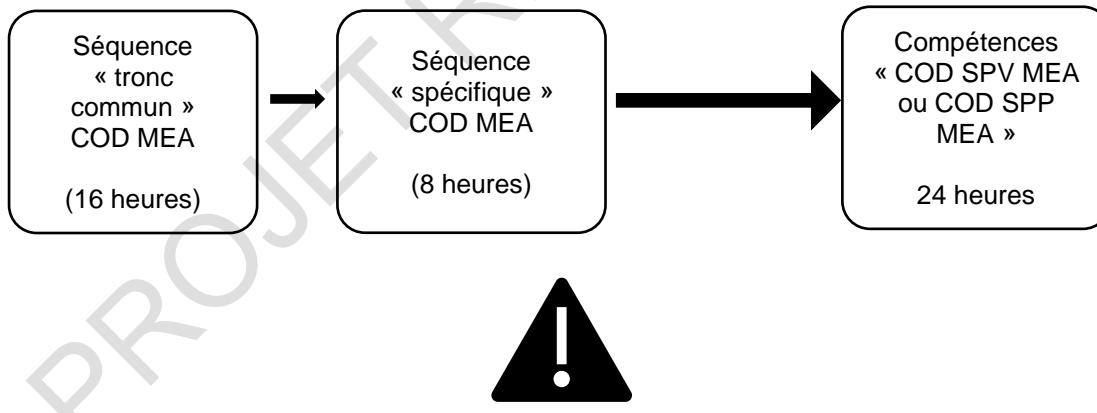
- Être sapeur-pompier volontaire ou sapeur-pompier professionnel,
- Être formateur-accompagnateur ou accompagnateur de proximité,
- Être conducteur chef d'agrès et conducteur MEA pour la partie « tronc commun »
- Être conducteur pour la partie spécifique
- Être référent MEA sur LA,
- Être apte médicalement,
- Être À jour de la FMPA « Port de l'ARI ».

### 2.4 Durée et déroulement de la formation :

Le volume horaire total est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants. La durée de la formation est estimée à 24 heures. Elle peut être précédée d'une phase de préformation en CIS destinée à préparer l'apprenant. Elle s'organise autour de deux phases :

1. Une phase de formation dite « tronc commun », organisée par le GFS, dont le volume horaire est estimé à 16 heures, déclinée comme suit :
  - Dispositions constructives relatives aux différentes catégories d'habitations (familles) et notion de bâtiment et de construction
    - Notions sur le cadre général et conduite opérationnelle d'une intervention avec 1 ou plusieurs MEA,
    - Notions sur les dispositions constructives relatives aux différentes catégories d'habitations (familles) et de voies engins,
    - Les règles de sécurité et de conduite d'un PL ( gabarit, tonnage),
    - Formation de conducteur MEA commune à l'ensemble des équipements (tout type de moyen élévateur articulé) permettant de connaître les différents MEA du SDIS de la Drôme et leurs capacités opérationnelles,
    - Cas concrets et MSP mettant les apprenants en situation réelle.
2. Une phase de formation « spécifique », organisée dans le CIS doté du MEA suivie par le GFS, estimée à environ 8 heures, déclinée comme suit :
  - Formation liée aux procédures opérationnelles et aux règles d'emploi propre au MEA du CIS,
  - Cas concrets et MSP mettant l'agent en situation réelle sur le secteur opérationnel du CIS.

La formation de « conducteur MEA » se déroule de la façon suivante :



***Le conducteur MEA est le seul personnel habilité et formé à la conduite du MEA et à la manipulation des commandes visant à mettre en station de travail stabilisée le MEA. Il a, seul, autorité sur la manipulation des commandes en l'absence de chef d'agrès MEA.***

**Durant la formation, les mises en situation professionnelle (MSP) représentent plus de 50% du temps de formation sur la phase « tronc commun » ; cette proportion est fixée à 75 % sur la phase « spécifique ».**

Les MSP sont construites de façon à assembler les éléments de compétences permettant de tenir l'activité. Les autres temps sont consacrés à la mise en œuvre d'atelier de pédagogie personnalisée (APP) :

- Cours présentiels ou dématérialisés, plateforme formation,
- Travaux en sous-groupes,
- Recherches et/ou travaux personnels,
- Temps d'échanges en entretien individuel ou collectif, réflexion personnelle et collective, diagnostique, auto-évaluation, auto-évaluation accompagnée et évaluation certificative.

#### 2.5 Mise à nouveau lors d'un changement de MEA ou de changement de CIS :

Lors du changement de MEA ou de mobilité de l'agent (extra ou intra SDIS) dans un autre CIS comportant un MEA non rigoureusement identique, seule la formation spécifique de 8 heures sera nécessairement faite, suivants les mêmes conditions, afin de récupérer sa compétence de conducteur MEA.

**Durant la mise à niveau, les MSP représentent plus de 75% du temps de formation (rappel de la phase spécifique).**

Les APP sont construits de façon à échanger sur le matériel lors de la découverte de l'agrès et ce permettant de tenir l'activité.

#### 2.6 Encadrement de la formation :

##### 2.6.1 Équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est composée de FORACC, ou à défaut d'ACCPRO, au regard du tableau de ventilation ci-dessous ; seul le RP, désigné par l'autorité d'emploi comme responsable pédagogique, doit être a minima FORACC sur LA (sans exception). Afin de faciliter la mise en œuvre de la formation dans ces différentes parties, il est également prévu l'aide d'assistants, notamment afin de conduire les MEA et préparer les MSP et cas concrets.

	Séquence « tronc commun »	Séquence « spécifique »
Responsable pédagogique	FORACC (voir COFOR) sur LA et désigné Référent MEA sur LA	
Formateurs	1 à 3 FORACC (ACCPRO à défaut) CA MEA + référent MEA	1 à 2 FORACC (ACCPRO à défaut) CA MEA + référent MEA

Apprenants	3 à 9 apprenants max (ratio d'un FORACC pour deux apprenants)	2 à 4 apprenants max (ratio d'un FORACC pour deux apprenants)
Assistants	1 conducteur par MEA	1 conducteur par MEA
Matériels	1 MEA pour 3 apprenants	1 MEA pour 4 apprenants

### 2.6.2 Apprenants :

Le nombre de apprenants est fixé à 3 agents minimum et 9 agents maximum pour la séquence dite de « tronc commun » avec proportionnalité de 3 apprenants pour 1 FORACC. Cette proportionnalité est également fixée à 2 apprenants pour 1 FORACC dans la séquence « spécifique » (voir tableau au 2.6.1)

### 2.7 Bloc de compétences activités/compétences/savoir-agir :

L'équipe pédagogique est libre d'organiser son stage en fonction des compétences des apprenants et de leurs évolutions. Les blocs de compétences ci-après présentent l'ensemble des activités exercées par le conducteur MEA. Ils s'articulent de la manière suivante :

- Activités,
- Compétences,
- Savoir-agir.

Ils sont complétés, dans le tableau de compétences, par les éléments de compétence suivants :

- Les habiletés,
- Les attitudes,
- Les connaissances.

Le déroulé logique de la formation sous la forme d'un chronogramme intègre les phases de distanciel (si prévue) et de présentiel.

### 3. RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ÉVALUATION

La logique de développement des compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

La formation de conducteur MEA est certificative.

La certification (acte administratif réalisé par la commission d'attribution des diplômes) se base sur la synthèse des évaluations réalisées par l'équipe pédagogique pendant la formation :

- Évaluations diagnostiques,
- Auto-évaluations accompagnées,
- Évaluations formatives critériées,
- Évaluation sommative et certificative (synthèse des évaluations ci-dessus).

#### 3.1 Modalités d'évaluation :

La formation fait l'objet d'évaluations formatives, dont des auto-évaluations accompagnées. L'apprenant accompagné du formateur réalise sa propre évaluation avec un livret d'auto-évaluation tout au long de la formation.

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- La capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources,
- La résolution de la situation rencontrée.

Cette pratique évaluative élargit le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, l'apprenant est :

- Évaluateur de ses capacités,
- Développeur de sa confiance,
- Diagnostiqueur de sa pratique,
- Auteur de son autonomisation.

Les mesures se réalisent sur la base de critère(s) et/ou d'indicateur(s).

Les critères permettent de caractériser les actions. Ils peuvent se classer par catégories :

- Qualité : exactitude, précision, rigueur
- Process : adéquation, adaptation
- Normes : connaissance, respect, conformité
- Comportementaux : autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence

Les indicateurs sont des informations mesurables et comparables (temps d'exécution, quantité).

Les modalités d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portées à la connaissance de l'apprenant, afin de l'associer au processus.

Le livret individuel de suivi et de certification de l'apprenant recense les résultats de chaque évaluation et permet à l'apprenant et à l'équipe pédagogique de disposer d'une traçabilité administrative disponible en tout temps.

Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments d'appréciation spécifient les axes de progression pour l'amener à l'acquisition. Les appréciations sont portées tant sur les habiletés, les attitudes que sur les connaissances précisées dans le référentiel interne de formation.

L'apprenant se doit d'être évalué *a minima deux fois* lors de la réalisation de MSP pour chacune des activités référencées dans les tableaux ci-après. Il doit être évalué sur chaque savoir-agir lié aux compétences associées.

La MSP permet d'évaluer les habiletés et les attitudes. Le niveau de connaissances est appréhendé soit au travers des mises en situation, soit au travers d'un échange oral ou d'un écrit.

En fin de formation, les éléments portés sur le **livret individuel de suivi et de certification** doivent, pour chacune des compétences, être soit :

- « ACQUISE »
- « EN COURS D'ACQUISITION »
- « NON ACQUISE »

#### **La pondération des compétences :**

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant une croix (X).

À la fin de la période de formation, une « non-acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

Les compétences des cases grisées devant être acquises sont le socle de compétences minimal pour la certification et la validation des acquis de l'expérience.

#### **3.2 Objectifs de l'évaluation :**

L'évaluation permet de mesurer ou d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte par l'apprenant, d'un niveau de compétences pour assurer une mission donnée.

Elle est organisée comme suit :

<b>Évaluation</b>	<b>Préformation avant conducteur MEA (éventuelle)</b>	<b>Séquence « tronc commun »</b>	<b>Séquence « spécifique »</b>
Évaluateur	Responsable de la formation du CIS	Équipe pédagogique	Équipe pédagogique

Évaluation	Formative	Certificative	Certificative
Supports	Livret individuel de suivi	Livret individuel de suivi	Livret individuel de suivi
Épreuves	APP	MSP + APP	MSP + APP

### 3.3 Modalités de certification :

La certification est un acte administratif réalisé par la commission d'attribution des diplômes qui vise à certifier que le niveau requis dans le référentiel interne d'évaluation est atteint.

La délivrance de la certification est assurée par le directeur de l'organisme de formation, après délibération d'une commission qui analyse la conformité de l'organisation de la formation et les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique.

#### 3.3.1 Commission :

La commission se compose des membres suivants (sans cumul de fonctions) :

- Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président,
- Le responsable pédagogique de l'action de la formation, rapporteur de la formation,
- Un officier de sapeur-pompier SPP ou SPV,
- Un sous-officier de sapeur-pompier SPP ou SPV, titulaire de la formation dans l'un des quatre domaines d'activités dont la formation de conducteur MEA.

Les livrets individuels de suivi et de certification permettent à la commission validant la formation de prendre en compte les évaluations réalisées tout au long de la formation et le plan de développement continu des compétences.

Tous les membres de la commission ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les trois quarts au moins des membres sont présents. La commission prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Cette commission est également compétente pour les procédures de dispense de formation et de validation des acquis de l'expérience. Le responsable de la formation pourra dans ce cas être remplacé par un formateur accompagnateur.

#### 3.3.2 Gestion des ajournements :

En cas de non-réussite lors des évaluations, constatée par la commission compétente, l'apprenant est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois pour valider la (ou les) bloc(s) non validées et sous un délai d'un an.

Cette nouvelle évaluation portera sur deux MSP minimum lui permettant de démontrer l'acquisition des compétences non acquises.

Si la commission constate un nouvel ajournement, l'épreuve est invalidée. L'apprenant doit alors suivre à nouveau la totalité de la formation de CONDUCTEUR MEA (phases de tronc commun et spécifique) et valider les compétences non acquises.

### 3.3.3 Documents officiels et diplômes :

Le sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant validé la formation de conducteur MEA, après certification par la commission ad hoc, se voit délivrer, par le directeur de l'organisateur de la formation, un diplôme de portée nationale « conducteur MEA » conformément au modèle en annexe.

Le diplôme peut être attribué par trois modalités :

- La réussite à la formation
- La décision d'une commission de dispense de formation
- La décision d'une commission de validation des acquis et de l'expérience.

Sur le diplôme, la modalité d'attribution de doit pas apparaître, aucune discrimination entre les trois modes d'attribution ne doit être perceptible.

Le sapeur-pompier professionnel ou volontaire ayant suivi la formation se voit également remettre une attestation de présence comportant les éléments précisés dans les pages suivantes.

La formation spécifique liée au matériel du MEA sera saisie sur le livret individuel de formation par l'organisme de formation et génère la compétence de conducteur MEA [nom du MEA].

Lors du changement de MEA ou mobilité de l'agent dans un autre CIS comportant un MEA différent, cette partie spécifique fera l'objet d'une mise à niveau pour valider la compétence de conducteur MEA spécifique au MEA, cette formation fera l'objet d'une délivrance selon les mêmes modalités précédemment évoquées.

## 4. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

### 4.1 Blocs de compétences :

#### 4.1.1 Activité d'exécution d'un sauvetage ou une mise en sécurité :

<u>Blocs de compétences 1</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Activité : Exécuter un sauvetage ou une mise en sécurité</li></ul>
<b>Compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre le MEA pour réaliser les sauvetages et mises en sécurité</li><li>• Proposer le placement de l'engin en prenant en compte les contraintes opérationnelles.</li></ul>
<b>Savoir-agir :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser le sauvetage à effectuer</li><li>• Placer le MEA et le mettre en œuvre.</li></ul>
<u>Eléments des compétences</u>
<b>Habiletés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser les EPI adaptés</li><li>• Participer à la réalisation du sauvetage</li><li>• Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis</li><li>• Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation</li><li>• Adapter l'usage des matériels au contexte</li></ul>
<b>Attitudes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues</li><li>• Empathie et bienveillance envers les impliqués</li></ul>
<b>Connaissances :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie</li><li>• Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques</li><li>• Le confinement et l'évacuation</li><li>• Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles à main)</li><li>• Capacité et modalité d'utilisation des moyens aériens (MEA-EPA-BEA-EPC, ...)</li><li>• Règles d'emploi des EPI</li><li>• Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires</li></ul>
<b>Ressources à minima :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement opérationnel du SIS</li><li>• Guides de doctrine opérationnelle</li><li>• Guides de techniques opérationnelles</li><li>• Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)</li></ul>

- Guides Nationaux de références (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)
- Partages d'expérience (PARTEX)
- Retour d'expérience (RETEX)
- BOD26
- ENASIS

#### 4.1.2 Activité de sécurisation de la zone :

<b><u>Blocs de compétences 2</u></b>
<b>Activité : Sécuriser la zone d'intervention</b>
<b>Compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser l'environnement opérationnel</li><li>• Identifier les risques,</li></ul>
<b>Savoir-agir :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Observer l'environnement opérationnel</li><li>• Analyser la situation opérationnelle</li><li>• Déetecter les sources de dangers</li><li>• Signaler les sources de dangers au CA MEA</li><li>• Croiser les informations avec le CA MEA</li><li>• Rendre compte</li></ul>
<b><u>Eléments des compétences</u></b>
<b>Habiletés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés</li><li>• Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance</li><li>• Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation</li><li>• Adapter l'usage des matériels au contexte</li></ul>
<b>Attitudes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Garder un contact permanent avec l'équipe</li></ul>
<b>Connaissances :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie</li><li>• Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques</li><li>• Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés</li><li>• Disposition constructive</li><li>• Prévention adaptée à l'opérationnel</li><li>• Organisation et chaîne de commandement</li><li>• Principes du commandement – le cadre d'ordre</li><li>• Périmètres et zonages de sécurité</li><li>• Méthodologies opérationnelles</li><li>• Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances</li><li>• Règles d'emploi des EPI</li></ul>
<b>Ressources à minima :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement opérationnel du SIS</li><li>• Guides de doctrine opérationnelle</li></ul>

- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de références (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)
- Partages d'expérience (PARTEX)
- Retour d'expérience (RETEX)
- BOD26
- ENASIS

#### 4.1.3 Activité de participation à l'extinction d'un incendie avec un MEA :

##### **Blocs de compétences 3**

###### **Activité : Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA**

###### **Compétences :**

- S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
- Utiliser les capacités des équipements du MEA
- Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

###### **Savoir-agir :**

- Réaliser la mission ordonnée par le CA MEA
- Rendre compte de l'efficacité de la mission au CA MEA
- Alimenter les établissements hydrauliques
- Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction
- Participer au déblai
- Participer à la surveillance du sinistre

##### **Eléments des compétences**

###### **Habiletés :**

- Connaître les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Exécuter de la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

###### **Attitudes :**

- Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues
- Empathie et bienveillance envers les impliqués

###### **Connaissances :**

- Marches générales des opérations de lutte contre l'incendie
- Protection des biens
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu
- Agents extincteurs, procédés d'extinction
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Méthodologies opérationnelles
- Règles d'établissement des tuyaux
- Règles des manœuvres en binôme
- Hydraulique, besoins et ressources en eau
- Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...)

- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Capacité et modalités d'utilisation des hydrants
- Déblai et surveillance

**Ressources à minima :**

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de références (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)
- Partages d'expérience (PARTEX)
- Retour d'expérience (RETEX)
- BOD26
- ENASIS

PROJET RIOFE COD MEA

#### 4.2 Grille d'évaluation (blocs de compétences à évaluer) :

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par l'apprenant, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données.

Activités/Blocs de compétences	Compétences	Savoir-agir	A	ECA	NA
Exécuter un sauvetage ou une mise en sécurité	Maitriser la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité	Réaliser le sauvetage à effectuer Mobiliser l'équipe sur le sauvetage			
Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel	Observer l'environnement opérationnel Analyser la situation opérationnelle Placer son engin			
	Identifier les risques	Déetecter les sources de dangers Signaler les sources de dangers Croiser les informations avec le chef d'agrès MEA			
	Définir ou établir les zonages opérationnels	Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit Informer, rendre compte			
Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA	Réaliser la mission demandée Rendre compte de l'efficacité de la mission Alimenter les établissements hydrauliques			
	Utiliser les capacités des équipements du MEA	Prendre en compte les contraintes techniques pour réaliser les idées de manœuvre			
	Participer aux déblais et à la surveillance après extinction	Structurer et surveiller la participation aux déblais Organiser la surveillance du sinistre			

**4.3 Livret individuel de suivi et de certification (selon modèle fourni par GFS) :**

**4.4 Diplôme (selon modèle DGSCGC) :**

**Document officiel édité par GFS**

**4.5 Attestation de présence (selon modèle SDIS26)**

**Document disponible en publipostage sur FORSYS**

PROJET RIOFE CODMEA